

Contre la loi Rilhac, toutes et tous en grève le 23 septembre



La proposition de loi Rilhac revient à l'ordre du jour de l'Assemblée à la fin du mois de septembre. Cette proposition de loi vise à donner une "autorité fonctionnelle" aux directeurs et directrices d'école.

Une nouvelle hiérarchie dans l'école

Aujourd'hui, les directeurs et directrices sont les collègues des autres enseignant·es de l'école. Il n'existe aucun lien hiérarchique entre elles et eux. Les professeur·es chargé·es de direction ont en revanche des tâches administratives spécifiques, peuvent bénéficier d'une décharge d'enseignement en fonction de la taille des écoles et sont les interlocuteurs ou interlocutrices de l'administration et des mairies.

Le ministre Blanquer rêve d'instaurer une nouvelle hiérarchie à l'école. Il s'est appuyé pour cela sur la proposition de loi Rilhac. L'objectif de la loi est de transformer la direction d'école en un poste d'encadrement, doté d'une autorité fonctionnelle. Cela correspond à l'obsession autoritaire du ministre Blanquer, qui cherche sans relâche à imposer sa vision verticale et managériale de l'école aux personnels.

Un projet rejeté par les personnels

Les professeur·es des écoles, chargé·es de direction ou non, rejettent massivement ce projet. Ils et elles sont attaché·es au fonctionnement collectif et démocratique de l'équipe, centré autour du conseil des maîtres·ses. Donner une autorité fonctionnelle aux directeurs et directrices, c'est chercher à les couper du reste de l'équipe et nuire au fonctionnement de l'école.

En septembre 2019, le suicide de Christine Renon sur son lieu de travail avait profondément heurté les personnels. Blanquer avait instrumentalisé ce drame en diffusant un questionnaire aux personnels dans lequel la question du statut de directeurs et directrices d'école était posée. Plus d'un·e enseignant·e sur 10 avait répondu et refusé cette idée.

Instaurer une hiérarchie à l'école est une vieille lubie des gouvernements. La droite avait déjà essayé de l'imposer sans succès à deux reprises dans les années 70. En 1987, le gouvernement essaie d'instaurer un statut de "maître-directeur". Un puissant mouvement de grève a fait échouer la tentative. La proposition Rilhac s'inscrit dans la continuité de ces tentatives réactionnaires.

Nos revendications

La situation actuelle est insatisfaisante : les enseignant·es n'ont pas assez de temps de concertation, et les directeurs et directrices croulent sous les tâches administratives (souvent inutiles) qui s'accumulent. Pour SUD éducation, la solution ne réside pas dans le renforcement de la hiérarchie dans les écoles. Il faut au contraire permettre aux personnels d'assurer pleinement une gestion collective des écoles.

SUD éducation revendique :

- un allègement réel des tâches administratives ;
- une définition claire des compétences des DSDEN et des collectivités, notamment en matière de sécurité ;
- une augmentation du temps de décharge pour la direction, qui doit pouvoir être partagé entre les collègues en fonction de la décision du conseil des maîtres et maîtresses, avec une formation à la gestion collective des écoles.